

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 110

Artikel: Etat civil de Fontenais-Bressaucourt
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249736>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les progrès de l'assurance. — Nous avons déjà des assurances contre l'incendie, contre la grêle, contre les naufrages, contre les accidents, sur la vie, contre et sur toutes sortes de choses.

Les Anglais viennent de trouver mieux.

Une nouvelle compagnie assure contre le célibat les jeunes personnes qui désirent trouver un époux.

Pour cela, elle leur fait verser une prime annuelle jusqu'à l'âge de quarante ans.

Si, à ce moment, les assurées n'ont pas rencontré de mari à leur convenance, la compagnie comme fiche de consolation, verse à l'infortunée victime de l'égoïsme du sexe fort, une somme proportionnelle aux versements effectués. A défaut de seigneur et maître, la « demoiselle » ainsi dotée peut s'offrir quelques douceurs pour ses vieux jours.

Si, au contraire, l'assurée s'est mariée avant l'âge de quarante ans, elle doit s'estimer très satisfaite, et, par conséquent, on ne lui rend pas l'argent. Les primes viennent grossir le fonds social et servent à indemniser plus largement les assurées célibataires.

Nous prions nos correspondants patois de soigner leur orthographe souvent par trop fantaisiste, ce qui occasionne aux compositeurs un surcroît notable de besogne.

De même, nous renouvelons l'observation que nous n'insérerons aucune lettre sans signature, ou sans que l'auteur ne nous soit connu, ceci pour décliner d'avance toute responsabilité quant à certaines allusions dont on ne saurait toujours deviner le sens et la portée. Nos lettres patoises doivent être une intéressante récréation, un amusement honnête, et non une occasion de dire à autrui à mots couverts des choses désagréables.

La Rédaction.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Ai n'y aivait dière longtemps que le djuene pasteur de S. aivait pris possession de 'sai paroisse, tian in djo de tchâtan qu'el allait se promener tchu le tchaimpois, ai fe dévouerai d'enne soi di demâlou. Ai ne cognéchant pe inco le pays, et rencontré in peté boirdgie que voidgeait les tchièvres le long d'in peté hô de saipins, ai peu iy dié : « Dis vouère, mon aimi, à ce qu'ai n'y é pe de fontaine pai chi ? I ai cheu soi, qui n'en peu pu ! I bayerò bin dix sous po in vare d'ave. — O chié, chire, ai y é enne fontaine là-dedòs, à fond de ces prais ; main c'à in pô loin, ai y é pu d'in cà d'houère — A ce que te n'é ran aivò toi po tai nonnate ? N'éte pe de pommès, de poires, ran po étaintchie lai soi ? — Oh ! i ai doue poires dains mai baigatte. Se vos en vlaïs enne, c'à bin en vote service. — Oh ! baievite, i te lai paye trà sous. Tin. — Le mnichtre prend cte poire, l'aivàle de dous còs de dents. — Le peté boirdgie iy dié : « Dites vouère Monsieu, à ce que vos n'airin pe in couté ai me pratai po palai mai poire ? — Quoi ? palai tai poire ? T'é bin dillicile, toi ; moi i ai bin maindgiè lai minne aivò lai paloure ? Te ne serò faire comme moi ? — Ah ! c'à que vos ne saites pe. Monsieu, ai y é enne de 'ces doues poires qu'à tchoit dains in bouzet. I ne sais pu lai quèle c'à ; c'à po colé qu'i veu palai cté. — Polisson que t'é, dié le mnichtre, t'airò poyu me le dire pu tôt. Te ne veu pe aivoi mon couté. Airandje-te.

Stu que n'da pe de bós.

Etat civil de Fontenais-Bressaucourt

Naissances.

Janvier 1900.

1er. Moirandat Joseph Charles, Sylvestre, fils de Joseph Arnoux, horloger, de Epiquez (Berne) et de Marie Joséphine née Bédât. — 8. Moirandat Alphonse, François, fils d'Alphonse, horloger, de Epiquez, et de Madeleine née Erard. — 7. Lapaire Marie, Joséphine, fille de Joseph, horloger de Fontenais, et de Constance née Voisard. — 11. Bourgeois Henri, Lucien, Joseph, fils d'Henri, graveur, de Dampheux, et de Elise née Gigon. — 14. Froidevaux Bernadette, Marguerite Hermine, fille de Luc, horloger, du Noirmont, et de Marie, Julie née Echemann. — 15. Bédât Albert, Jules, Hyppolite, fils d'Hyppolite, graveur, de Fontenais, et de Marie née Grillon. — 24. Froidevaux Jeanne, Léa, fille de Froidevaux Louis, horloger, de Les Bois, et de Julia née Bourgeois.

Mariages.

8. Varrin Emile boitier, de Courgenay, et Choulat Léa de Ocourt. — 27. Beucier Jules cultivateur de Seloncourt, (France) et Voisard Bertha.

Décès.

7. Voisard Maria, Anna, fille d'Ignace, et de Virginie née Faivre, de Fontenais, née le 6 novembre. — 14. Voisard Gèneuse née Gigon, fille de François, et de Marguerite née Grélat, veuve de Voisard François, de Fontenais, née le 7 novembre 1811.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 108 du *Pays du Dimanche* :

424. MÉTAGRAMME.

Aptitude. Altitude. Attitude.

425. SYNONYMES.

Tout chemin

— erreur.	— Effroi
— omnipotent.	— Tout-puissant.
— nion.	— Concorde.
— ableau.	— Toile.
— avalier.	— Ecuyer.
— horrible.	— Affreux.
— goïste.	— Personnel.
— alhonnête.	— Impoli.
— mmense.	— Vaste.
— avire.	— Vaisseau.

426. CONTRAIRES.

Mène à Rome.

— mauvais.	— Bon.
— loge.	— Blâme.
— aître.	— Mourir.
— lève.	— Maître.
— arrivée.	— Départ.
— richesse.	— Pauvreté.
— ouvrir.	— Fermer.
— montagne.	— Plaine.
— lever.	— Abaisser.

427. MOTS EN LOSANGE.

S
S O C
S U C R E
S O C I E T E
C R E T E
E T E
E

Ont envoyé des Solutions complètes : MM. Mes nièces ; Une devineuse réveillée à Basse-

court ; Ave, à Corban ; Piéto, à Montier ; Cœcilia au Noirmont ; Myosotis à Lucerne.

Ont envoyé des Solutions partielles : MM. Comte de Derendingen à Courroux ; Un Transvaalien et son ami à Dolf en Ajoie ; Eva P. à Porrentruy ; Un étudiant de Martigny en 4^e Industrielle à Schwytz ; Berthe Boichat au Cernu au Maire (Les Bois) ; Lukas et son ami Lubin à Porrentruy.

432. CHARADE.

Une conjonction se trouve en mon dernier :
C'est un faible rempart, hélas ! que mon entier,
Contre les tours de mon premier.

433. CURIOSITÉS

LES EMBLÈMES.

Quels sont les objets dont on a fait les Emblèmes :

1^o Du Salut. — 2^o De la Justice. — 3^o De la Modération. — 4^o Du Travail. — 5^o De la Fidélité. — 6^o De l'Inconstance ?

434. LOGOGRIPE.

Il est une Ville de France,
Dont les douze pieds, me dit-on,
Et j'ai foi dans cette assurance,
Peuvent aussi former le nom
De douze autres villes, je pense,
Et de quatre départements.
Chercheurs, il vous faudra du temps
Pour assembler ces éléments ;
Mais pour votre persévérance
Recevez tous mes compliments.

435. MOTS EN TRIANGLE.

X X X X X X X	1. — Prénom féminin.
X X X X X X	2. — Fait suite à la nef.
X X X X X	3. — Coutume.
X X X X	4. — Vassal fidèle.
X X X	5. — Moitié de l'Enéide.
X X	6. — Négation.
X	7. — Voyelle.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 20 courant.

Publications officielles.

Maréchaux ferrants. — Un cours de maréchallerie de cinq semaines sera donné en langue française à Berne du 16 avril au 19 mai.

Les maréchaux qui désirent suivre ce cours doivent s'annoncer par écrit à la direction de l'Intérieur d'ici au 31 mars 1900 en joignant à leur demande un acte de naissance et un certificat constatant qu'ils ont travaillé chez un maréchal ferrant pendant 4 ans comme apprenti ou ouvrier. Pour pouvoir suivre le cours il faut être âgé de 19 ans révolus ; payer une finance de 40 francs pour les citoyens suisses et de 100 frs. pour les étrangers, et, en outre, déposer la somme de 45 francs comme prix de la pension.

Convocations d'assemblées.

Courchavon. — Le 18 à 2 h. pour voter le règlement de l'école complémentaire.

Rebuevelier. — Le 11 à 2 h. pour se prononcer sur la correction d'un chemin.

Cote de l'argent

du 7 février 1900.

Argent fin en grenailles. fr. 105. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.